

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2009-101 du 29 avril 2009 portant nomination au groupe de travail « mise au point sur l'utilisation du plasma frais congelé viro-atténué par bleu de méthylène » de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM0930484S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants, D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2002-182 du 24 décembre 2002, modifiée, portant création d'un comité de validation des recommandations de bonne pratique sur les produits de santé à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2009-100 du 29 avril 2009 portant création d'un groupe de travail « mise au point sur l'utilisation du plasma frais congelé viro-atténué par bleu de méthylène » à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du groupe de travail « mise au point sur l'utilisation du plasma frais congelé viro-atténué par bleu de méthylène » :

M. ANDREU (Georges) ;
Mme BAZIN (Agnès) ;
M. BENHAMOU (Dan) ;
M. BROSSARD (Yves) ;
Mme BUSSEL (Annette) ;
Mme CHENAIS (Françoise) ;
M. HESHMATI (Farhad) ;
Mme LECONTE DES FLORIS (Marie-Françoise) ;
M. LEFEVRE (Patrice) ;
M. MERTES (Paul Michel) ;
Mme N'GUYEN (Thanh Loan) ;
Mme PUNTOUS (Maryse) ;
Mme REBIBO (Danielle) ;
Mme SUSEN (Sophie) ;
Mme WALLER (Chantal).

Article 2

M. BENHAMOU (Dan) est nommé président du groupe de travail.

Article 3

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 29 avril 2009.

Le directeur général,
J. MARIMBERT